



## ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

### Le Maire de la Commune de Ploumagoar

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la route et notamment les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Vu** les travaux à réaliser par CODICOM FIBRE de Etables sur Mer concernant **la création de GC sur les trottoirs et sur la chaussée place du 8 mai 1945 et D5** sur le territoire de la commune de Ploumagoar.

**Vu** l'autorisation d'entreprendre les travaux sur le domaine routier départemental délivrée par le Département le 21 janvier 2025.

**Considérant** que par mesure de sécurité il importe de réglementer la circulation et le stationnement sur les parties concernées par les travaux.

### ARRETE

#### Article 1 :

La circulation de tous les véhicules terrestres à moteur sera interdite sur les parties concernées par les travaux à compter 27 janvier 2025 et pour une durée de 10 jours. Le stationnement et la circulation seront interdits aux droits du chantier.

Une déviation sera mise en place par la rue de Kergillouard et par la rue Pors Pirien.

#### Article 2 :

La société CODICOM FIBRE, assurera et mettra en place la signalisation pendant toute la durée du chantier, dont ampliation sera apposée aux origines du chantier.

#### Article 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

#### Article 4 :

Madame la Directrice Générale des services de mairie de Ploumagoar, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Guingamp, la société CODICOM FIBRE d'Etables sur Mer, Monsieur le Policier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Ploumagoar, le 23 janvier 2025

Le Maire,

Yannick ECHEVESTI





Agence Technique de Guingamp - Rostrenen  
9 place St Sauveur  
22205 GUINGAMP Cedex  
Tél : 02.96.44.39.40  
Mél : ATDGuingamp-Rostrenen@cotesdamor.fr

Suivi par : Josic BEAULIEU

Dossier n° 2025 - JB- PO173

**Autorisation d'entreprendre des travaux  
sur le Domaine Public Routier Départemental**

Route Départementale N°: 5	Commune de : PLOUMAGOAR
	PO 173

Nom et adresse du demandeur :

**CODICOM**  
2 rue de la Mer  
22680 – BINIC ETABLES SUR MER  
pilotages@codicom.net

Nom du maître d'œuvre qui fait réaliser les travaux :

## Le Président du Conseil Général des CÔTES D'ARMOR

- Vu la demande du pétitionnaire en date du 21/01/2024 ;  
Vu le Code de la voirie routière ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le règlement de la voirie départementale approuvé par délibération du Conseil Général en date du 18 novembre 2019  
Vu le Guide Technique « Remblayage des Tranchées et réfection des chaussées » SETRA de mai 1994 et de la norme AFNOR NFP 98-331 de février 2005  
Vu le plan joint à la demande  
Vu l'état des lieux  
Vu l'arrêté en date du 06/01/2025 du Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, accordant délégation de signature,

### ARRETE

Article 1er : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre sur le domaine public routier départemental pour le compte du Maître d'Ouvrage concerné ci-dessus, les travaux suivants :

#### Description des travaux

- Création GC sur chaussée

#### RESTRICTION DE CIRCULATION :

- Travaux ne nécessitant pas de restriction de circulation  
 Travaux nécessitant une restriction de circulation de type alternat par feux  
 Travaux nécessitant une déviation (en agglomération)

Dates des restrictions de circulation : à partir du 27/01/2024

En agglomération, l'arrêté de circulation est à solliciter auprès de la Mairie au moins 15 jours avant le début des travaux. Dans le cas d'une tranchée sous trottoirs se rapprocher de la commune pour la réfection définitive des trottoirs ou accotements.

Hors agglomération, l'arrêté de circulation est à solliciter auprès de nos services au moins 15 jours avant le début des travaux

#### RESPONSABILITE :

Les intervenants sont responsables de tous dommages pouvant résulter de l'exécution de ces travaux. Ils devront mettre en œuvre sans délai toutes mesures nécessaires à l'intérêt et la sécurité des usagers.

#### EQUIPEMENTS EXISTANTS :

L'intervenant déposera en temps utile les DICT avant toute intervention.

#### SIGNALISATION DE CHANTIER :

La signalisation sera conforme aux textes en vigueur en matière de signalisation temporaire de chantier ( 18 ème partie-signalisation temporaire du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière). L'intervenant est responsable des accidents pouvant survenir par manque ou défaut de signalisation.

TRANCHEES:

Sur accotement :

- *Tranchées traditionnelles* : la distance de la tranchée par rapport au bord de la route étant supérieur à sa profondeur : suivre les préconisations de l'annexe 4.2.9 du règlement de voirie départemental « Remblayage de la tranchée sous trottoir ou sous accotement »

Sur chaussée :

- Tranchées longitudinales ou transversales : les matériaux de déblais ne seront pas réutilisés. La découpe de chaussée se fera :

par scie sur Béton Bitumineux (BB) et Grave Bitume (GB).

- Le remblayage de tranchée ainsi que la réfection des chaussées devront être exécutés, conformément aux stipulations du guide technique édité par le SETRA en mai 1994 et de la norme AFNOR NFP 98-331 de février 2005.

- La structure de la chaussée sera conforme aux préconisations de l'annexe 4.2.3 du règlement de voirie départemental « Remblayage de la tranchée sous chaussée, routes départementales bidirectionnelles et réseau primaire » ci-joint.

⇒ remise en état de la chaussée en cas de dégradations liées aux travaux ;

⇒ nettoyage du chantier en fin de journée ;

**ACHEVEMENT DES TRAVAUX :**

Le titulaire de l'autorisation avertira par écrit le gestionnaire de la voirie de l'achèvement des Travaux ; celui-ci prendra acte. A compter de cette date, le permissionnaire est tenu responsable pendant un an de la bonne tenue des remblais et des réfections de chaussées.

En cas de danger, le service gestionnaire de la voirie pourra faire effectuer d'office les travaux nécessaires, aux frais du permissionnaire.

**Article 2** : La présente autorisation est délivrée pour une durée de 3 mois à compter de la date prévue du démarrage du chantier.

**Article 3** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Maire de la commune concernée,
- au Maître d'ouvrage des travaux à entreprendre
- à l'Agence Technique Départementale de Guingamp - Rostrenen

A Guingamp, le 21/01/25

Le Chef de L'Agence Technique  
de Guingamp Paimpol Rostrenen

Gaël PHILIPPE

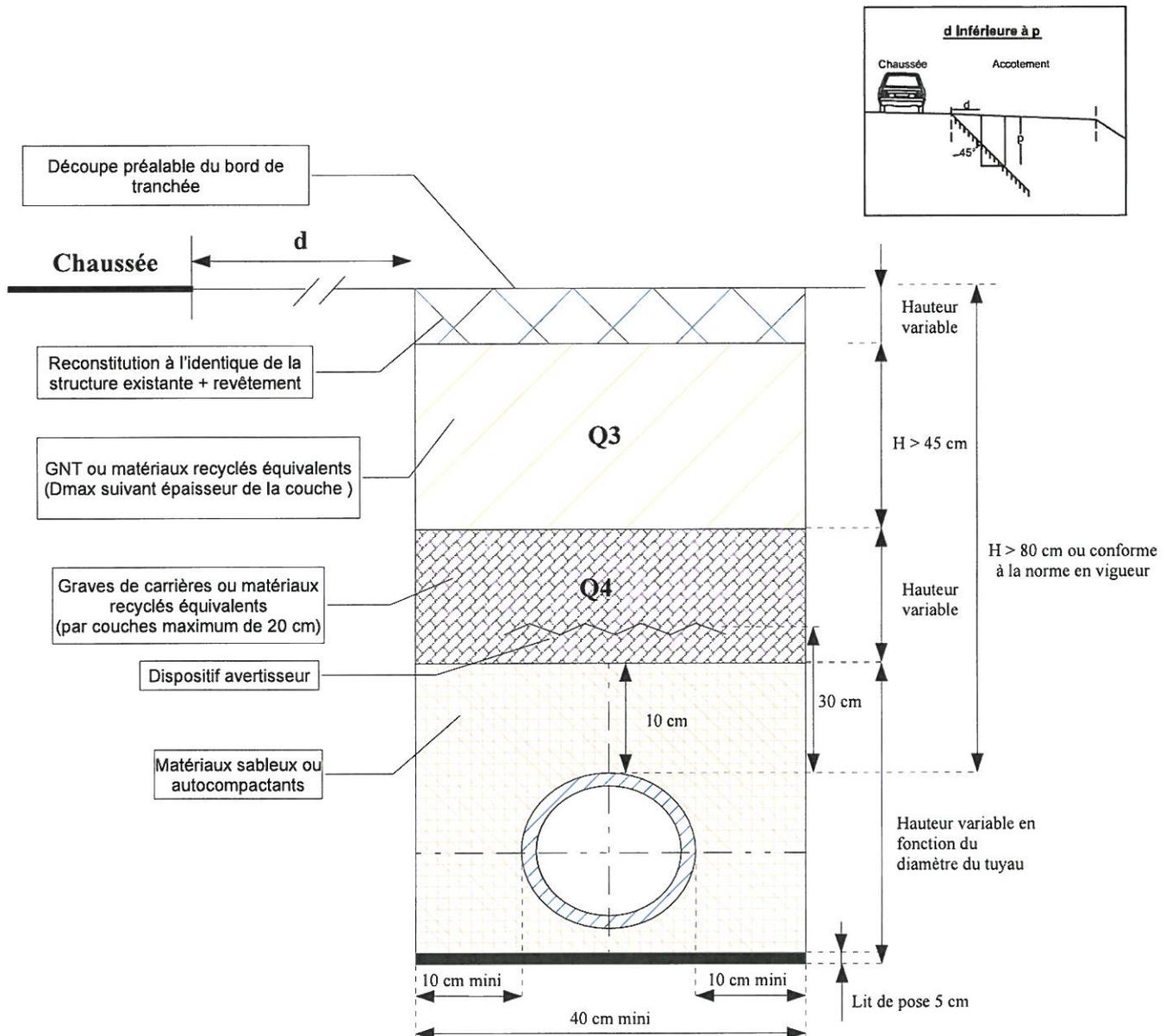
Le Chef de l'Agence Technique Départementale  
de Guingamp - Paimpol - Rostrenen

Signé électroniquement par : Gaël PHILIPPE  
Date de signature : 22/01/2025  
Qualité : MDDG - Agence Technique de  
Guingamp/Paimpol/Rostrenen  
Gaël PHILIPPE

## Annexe 4.2 - Prescriptions techniques

### Annexe 4.2.9 - Remblayage de la tranchée sous trottoir ou sous accotement

Tranchée dont la distance « d » du bord de chaussée est inférieure à la profondeur « p »



transmis à l'ATD le 07/01/25



### Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

**cerfa**  
N° 14024\*01

#### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : MAURICE Prénom : WILLIAM  
Dénomination : CODICOM FIBRE Représenté par :  
Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : RUE DE LA MER  
Code postal 2 2 6 8 0 Localité : ETABLES SUR MER Pays : FRANCE  
Téléphone 0 7 8 5 0 6 1 6 8 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : PILOTAGES @ CODICOM.NET

Si le bénéficiaire est différent du demandeur  
Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : place du 8 mai 1945  
Code postal 2 2 9 7 5 Localité : Ploumagoar

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : Création GC sur trottoir et chaussée  
Date prévue de début des travaux : 1 3 0 1 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 0

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 0 Date de début de réglementation 1 3 0 1 2 0 2 5  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) 0 2

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : **CODICOM FIBRE** Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal     Localité : ..... Pays : .....

Téléphone           Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....@..... **PILOTAGES** ..... **CODICOM.NET** .....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : **2 0** **1 2** **2 0 2 5**

Nom : ..... **MAURICE** ..... Prénom : ..... **WILLIAM** ..... Qualité : ..... **COORDINATEUR** .....

**Le demandeur**    Particulier     service public     maître d'oeuvre ou conducteur d'opération     entreprise

Nom : ..... **MAURICE** ..... Prénom : ..... **WILLIAM** .....  
 Dénomination : ..... **CODICOM FIBRE** ..... Représenté par : .....  
 Adresse Numéro : ..... **2** ..... Extension : ..... Nom de la voie : ..... **2 RUE DE LA MER** .....  
 Code postal **2 2 6 8 0** Localité : ..... **ETABLES SUR MER** ..... Pays : ..... **FRANCE** .....  
 Téléphone **0 7 8 5 0 6 1 6 8 0** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : ..... **PILOTAGES** .....@..... **CODICOM.NET** .....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
 Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
 Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : .....@.....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
 Hors agglomération     En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : ..... **Place du 8 Mai 1945** .....  
 Code postal **2 2 9 7 0** Localité : ..... **Ploumagoar** .....  
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : .....  
 Référence cadastrale : Section(s) : ..... Parcelle(s) : ..... Lieu-dit : .....

### Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	..... mètres	..... mètres	..... mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup>    Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup>    Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup>    Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service     Renouvellement     Création

Autres  **Création de GC sur trottoir et chaussée**

Date prévue de début d'application **1 3 0 1 2 0 2 5**    Durée d'application (en jours calendaires) : ..... **1 0** .....

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers    <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant





